

REGLES DE GESTION DES FONDS EUROPEENS

☐ Jeudi 26 novembre 2026 – Formation à distance

Rappels essentiels sur les fonds européens

Identifier les fonds mobilisables

Rappel des principaux fonds - FESI

La piste d'audit : sécuriser la traçabilité

Le cœur du risque juridique et financier

Structurer une piste d'audit conforme

Garantir la traçabilité des opérations

Définition et exigences

Documents indispensables :

Convention, pièces comptables, preuves de réalisation

Archivage (durée, format, accessibilité)

Justification des dépenses

Le point le plus contrôlé en pratique

Sécuriser l'éligibilité des dépenses

Produire des justificatifs opposables

Contrôles et corrections financières

Anticiper pour éviter les sanctions

Comprendre les logiques de contrôle

Réduire les risques de corrections financières

Les objectifs

Sécuriser l'utilisation des fonds européens

Maîtriser les règles de gestion

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

LES REGLES DE GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 26 novembre 2026 - Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)

Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| ☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| ☐ Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| ☐ Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| ☐ Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h - Tél 06.40.40.91.86

Le lien de connexion à la formation vous sera
indiqué dans votre convocation